

Image not found or type unknown



## Saisie sur indivision

Par **Isarth**, le **26/07/2019** à **00:33**

Bonjour

Avec mon ex.compagnon nous avons revendu notre appartement à perte. Il a à lui seul couvert la difference auprès de la banque. Je lui dois donc une somme sur laquelle nous ne sommes pas d'accord. une procédure est en cours. Or, j aimerais racheter un bien en indivision avec mon fils. Lorsque le tribunal aura statué sur la somme que je lui dois pourra t.il saisir le bien que j ai acheté avec mon fils ?

Je vous remercie infiniment de votre future réponse.

Par **youris**, le **26/07/2019** à **09:53**

Bonjour,

Les créanciers d'un indivisaire ne peuvent pas saisir sa part dans un bien indivis, mais ils peuvent demander en justice le partage du bien puis la vente de sa part pour se payer.

Salutations